

Méthodes thérapeutiques reconnues de la médecine complémentaire

Conditions supplémentaires d'assurance - assurance complémentaire SANA/COMPLETA, état au 1^{er} janvier 2021

Conditions supplémentaires d'assurance - assurance complémentaire COMPLETA EXTRA, état au 1^{er} janvier 2024*

Conditions supplémentaires d'assurance - assurance complémentaire COMPLETA PLUS, état au 1^{er} janvier 2024

Prise en charge des coûts pour les traitements médicalement nécessaires, ambulatoires et de médecine complémentaire reconnus par Helsana : 75% des coûts des prestations sont remboursés au titre de l'assurance complémentaire SANA ou COMPLETA pour des méthodes prodiguées par des thérapeutes RME que nous reconnaissons ou des médecins. En complément des prestations couvertes au titre de COMPLETA, nous prenons en charge le montant restant de la facture au titre de COMPLETA EXTRA ou 15% du montant de la facture, max. CHF 500.- par année civile au titre de COMPLETA PLUS.

Vous trouverez une liste des spécialistes reconnus sur notre site Internet : helsana.ch/therapeutes-complementaires

Important : cette liste se base sur les conditions supplémentaires d'assurance susmentionnées. Ce n'est pas une garantie définitive de prise en charge des coûts. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des clarifications.

A

Acupressure
Acupuncture
Acupuncture au laser
Acupuncture des oreilles
Art-thérapie :
– Thérapie en mouvement et la danse
– Thérapie par le drame et la parole
– Spécialisation en musicothérapie
– Spécialisation en thérapie intermédiaire
Auriculothérapie
Autohémothérapie/Thérapie antosanguine (médecins ou praticiens en médecine naturelle avec diplôme fédéral de NTE)
– Sang autologue hémolysé, potentialisé, activé
– Thérapie autosanguine
– Traitement autologue majeur et mineur
– Thérapie d'oxydation hématogène (TOH)
– Thérapie par du sang irradié

B

Biochimie selon Schüssler

C

Cataplasmes/enveloppements
Chromopuncture
Conseil diététique ayurvédique¹
Conseil diététique / thérapie nutritionnelle (MTC/NTE)

D

Diététique
Drainage lymphatique (manuel)¹

E

Électroacupuncture
Électroacupuncture selon Voll
Électrothérapie
Étiopathie
Eurythmie thérapeutique
Eutonie Gerda Alexander

F

Fasciathérapie
Feldenkrais
Formation du mouvement rythmo-organique Medau

H

Homéopathie (classique)
Hydrothérapie
Hydrothérapie du côlon

I

Intégration posturale

K

Kinésiologie

M

Massage classique¹
Massage des zones psychogènes
Massage des zones réflexes du pied¹
Massage des zones réflexes/Réflexothérapie²
Massage du tissu conjonctif¹
Massage médical (masseur médical)²
– Massage du tissu conjonctif
– Électrothérapie
– Hydrothérapie
– Massage classique
– Massage des zones réflexes du pied
– Drainage lymphatique (manuel)
– Cataplasmes/enveloppements

*L'assurance complémentaire COMPLETA EXTRA est un produit fermé depuis le 11 septembre 2023. Cela signifie qu'elle ne peut plus être conclue.

Massage ayurvédique¹
Massage rythmique (anthroposophique)²
Massage thérapeutique/Massothérapie¹
–Massage classique
–Massage des zones réflexes du pied
–Drainage lymphatique
Médecine anthroposophique (uniquement par un médecin)
Médecine ayurvédique¹
Médecine traditionnelle chinoise (MTC)
Médecine tibétaine
Méthode Baunscheidt
Méthode de détoxification
Moxibustion (moxa)
Musicothérapie

N
Naturopathie traditionnelle européenne (NTE)

O
Ostéopathie
Oxygénothérapie en plusieurs étapes

P
Phytothérapie (occidentale/orientale)
Polarité
Pratiques de massage (praticien en médecine naturelle)²

R
Rolfing/Intégration structurale

S
Saignée
Shiatsu
Sophrologie (bio-dynamique/caycédiennne)
Sympathicothérapie

T
Technique Alexander
Thérapie ayurvédique¹
Thérapie corporelle et énergétique asiatique
Thérapie craniocervicale
Thérapie de Biorésonance
Thérapie de théâtre de marionnettes
Thérapie des fleurs de Bach
Thérapie des méridiens
Thérapie de l'ordre
Thérapie Dorn
Thérapie neurale (médecins ou praticiens en médecine naturelle avec autorisation spéciale)
Thérapie par équilibrage de la base de la colonne vertébrale
Thérapie par la couleur
Thérapie par le massage sur méridien d'acupuncture²
Thérapie par les sangsues
Thérapie respiratoire
Thérapie selon Kneipp
Thérapie Sumathu
Tomatis
Trager
Training autogène
Tui-Na/An-Mo

V
Ventouses

¹ Pour ces méthodes (individuelles), nous remboursons, au titre de COMPLETEA EXTRA, 75 % des frais de traitements prodigués par des thérapeutes agréés RME et/ou ASCA que nous reconnaissons, max. CHF 750.- par année civile. Au titre de COMPLETEA PLUS, nous prenons en charge 75 % des coûts, max. CHF 500.- par année civile.

² Pour ces méthodes, nous remboursons 75 % des traitements prodigués par les thérapeutes agréés RME que nous reconnaissons au titre de COMPLETEA/SANA. En complément des prestations couvertes au titre de COMPLETEA, nous prenons en charge le montant restant de la facture au titre de COMPLETEA EXTRA ou 15% du montant de la facture, max. CHF 500.- par année civile au titre de COMPLETEA PLUS. Pour les traitements effectués auprès de thérapeutes agréés ASCA que nous reconnaissons, nous remboursons 75 % des frais, max. CHF 750.- par année civile exclusivement au titre de COMPLETEA EXTRA ou 75% des coûts, max. CHF 500.- par année civile exclusivement au titre de COMPLETEA PLUS.

Traitements de médecine complémentaire à l'étranger :

Pour les traitements effectués à l'étranger, COMPLETEA EXTRA prend en charge 75 % des frais des méthodes thérapeutiques reconnues, max. CHF 750.- par année civile. Au titre de COMPLETEA PLUS, nous ne remboursons aucun coût. Les traitements des cures (cures balnéaires et de convalescence) ne sont pas pris en charge.